



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

01/04/2026

## AFFICHEE LE :

01/04/2026

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 33

VOTANTS : 33

## DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

08 avril 2026

**L’an deux mil vingt six, le 07 avril, à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAI-ZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

**ABSENTS** :

**PROCURATIONS** :

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

**DELIBERATION N° DELIB-2026-026**

**RAPPORTEE PAR : Monsieur Xavier ONRAED**



Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu, chaque année, dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif lorsqu'une collectivité a adopté la maquette budgétaire M57.

Le débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité, notamment sur les points suivants :

- Le contexte économique et financier,
- L'évolution de la situation financière de la collectivité, l'évolution des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- Les informations relatives à la structure et l'encours de la dette,
- Les informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel,
- Les orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront détaillées dans le Budget Primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote.

Le document portant débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 fait l'objet d'un support distinct qui figure en pièce jointe.

Par conséquent,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la présentation du Rapport des orientations budgétaires 2026,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 31 mars 2026,

#### **Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2026, sur la base du rapport de présentation ci-joint et de son annexe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Kévin LEBRET**